

Objet : Panneaux d'information dynamique sur la capacité de stationnement - Parkings autour du lac d'Aiguebelette

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NOVALAISE, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GROLLIER. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. TAVEL. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL ZUCCHERO.

Absents excusés : MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH). GRIMONET (Pouvoir R. BAVUZ). ILBERT.

Date d'envoi de la convocation : 10/09/2026

Secrétaire de séance : Alexandre FAUGE

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que l'attractivité du lac d'Aiguebelette et sa facilité d'accès via l'A43 génèrent des pointes de fréquentation « à la journée » qui peuvent être très importantes principalement en période pré-estivale et début d'été (juin et juillet) ;

Précise que l'origine de ces phénomènes qui se concentrent sur les week-ends de forte chaleur, est à distinguer du surtourisme et qu'il s'agit de pointes de fréquentation « à la journée », liées à fréquentation excursionniste, avec un public provenant notamment, des agglomérations de proximité (Chambéry, Lyon, Saint-Etienne, Villefranche-sur-Saône...) ;

Explique que ces événements qui restent ponctuels peuvent s'accompagner d'un certain nombre de désordres :

- Stationnement gênant générant des problèmes de circulation et de sécurité,
- Incivilités, tensions et conflits d'usage,
- Impacts environnementaux (Milieux naturels, déchets...),
- Dégradation de l'image du site qui peut être amplifiée par une forme de surmédiation des événements => Effets négatifs sur la valorisation touristique du territoire ;

Dit que dans un contexte marqué par le changement climatique avec une prévision de récurrence des épisodes caniculaires et la perspective d'un accroissement démographique sensible au sein des agglomérations de proximité, la CCLA a décidé de réagir face à un risque de multiplication et d'intensification de ces événements notamment avec une démarche qui s'est véritablement structurée à partir de la saison de 2019 ;

Rappelle que suite à un épisode exceptionnel de fréquentation qui a généré d'importants débordements, la CCLA a saisi les services de la Préfecture pour engager une réflexion et construire un programme d'actions associant l'ensemble des acteurs concernés (Préfecture, communes, gendarmerie, SDIS, Agents de sécurité, Garderie RNR, AREA, Département, opérateurs touristiques...) afin de « mieux » maîtriser / Limiter les pointes de fréquentation autour du lac ;

Rappelle également que dans ce cadre d'importantes mesures ont déjà été mises en place ;

Explique que si l'ensemble de ces mesures ont permis d'améliorer la gestion des pointes de fréquentation et d'éviter l'occurrence de débordements semblables à celui de juin 2019, la CCLA et les communes en lien avec tous les acteurs concernés, ont décidé de poursuivre les réflexions pour optimiser les dispositifs de régulation et renforcer les mesures, avec parmi les thématiques abordées lors de ces travaux, celle relative à la gestion du stationnement et l'information des automobilistes qui est ressortie comme étant une thématique insuffisamment traitée ;

Explique à l'assemblée qu'avec environ 2170 places disponibles dénombrées autour du lac (parkings et zone de stationnement toléré), les études notamment réalisées avec l'université de Savoie en 2022, ont permis d'estimer à environ 700 places la capacité qui serait nécessaire pour "absorber" les pointes de fréquentation ;

Dit que la création de de ces 700 nouvelles places de stationnement apparaît, d'une part, difficilement envisageable en termes d'aménagement (contraintes urbanistiques, foncières, environnementales et financières) et d'autre part, non souhaitables dans un objectif de maîtrise de la fréquentation autour du lac et de préservation du cadre paysager ;

Explique que, sur ce volet, le projet d'installation de panneaux d'information dynamique permettant d'informer, en temps réel, les visiteurs sur les capacités de stationnement au sein des parkings situés autour du lac et de relayer l'information via une web map ou application, est ressortie comme une mesure prioritaire faisant consensus au sein des instances consultées ;

Présente le projet de mise en place de panneaux d'information dynamique relative à la capacité de stationnement en temps réel sur les principaux parkings situés autour du lac d'Aiguebelette avec un relai d'information via un outil numérique, qui comprend :

- La mise en place de 3 grands panneaux d'information générale (caisson 4 lignes) situés aux 3 entrées principales permettant d'accéder au lac => Sortie A43 après échangeur autoroutier, arrivée depuis RD921 Novalaise - Nances, arrivée depuis RD921 secteur sud Gué des Planches. Ces 3 panneaux permettent de visualiser le niveau de saturation des principaux parkings dès l'entrée du visiteur sur le territoire. Ils relayent l'information télétransmise par les système de comptage situés à l'entrée de chaque parking.

- Pour les 7 parkings identifiés P1 à P7, installation à l'entrée des voies d'accès, de panneaux électroniques affichant le nombre de places encore disponibles.

Le système de comptage s'effectue par caméras visualisant et dénombrant les entrées et sorties avec possibilité de différencier le type de véhicules entrant. En fonction de la configuration des accès aux parkings, les caméras sont installées sur le mât du panneau d'affichage ou sont déportées.

Suivant la localisation, les panneaux seront alimentés via le réseau Enedis ou le réseau d'électricité / Eclairage public. A défaut, ils disposeront d'une alimentation autonome photovoltaïque adaptée en termes de puissance nécessaire.

Précise que les données télétransmises sur une unité de stockage installée sur serveur au sein des bureaux de la CCLA feront l'objet d'un traitement automatisé par logiciel dédié permettant l'édition de fichiers de suivi des niveaux de fréquentation, vitesse de remplissage, taux de rotation, etc... et qu'elles serviront d'indicateurs de la fréquentation autour du lac et pourront être corrélées avec les autres mesures mises en place pour réguler la fréquentation ;

Explique qu'en parallèle, l'opération prévoit le développement soit d'une application smartphone, soit d'une interface web accessible en ligne permettant de consulter à distance les données relatives aux places de stationnement disponibles et à l'évolution du remplissage de chaque site ;

Présente le plan de financement prévisionnel de l'opération dont le montant est estimé à 293 135.00 € HT et qui, après présentation aux instances du Parc Naturel Régional de Chartreuse et en comité de pilotage du Contrat Départemental de l'Avant Pays Savoyard, s'avère éligible aux aides :

- de la Région à hauteur de 50%, soit 146 567 € au titre du Plan Tourisme/ Diversifier l'offre touristique de territoires de montagne en toutes saisons
- du département à hauteur de 25,5 %, soit 74 627 € au titre du contrat départemental / secteur Avant-Pays Savoyard,

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT	Recettes	
293 135 €	Région	146 567 € (50%)
	Département	74 627 € (25,5%)
	CCLA (Auto-financement)	71 941 € (54,5 %)
	Total	293 135 €

Invite le conseil communautaire à délibérer pour :

- Approuver le projet de mise en place de panneaux d'information dynamique relative à la capacité de stationnement en temps réel sur les principaux parkings situés autour du lac d'Aiguebelette avec un relai d'information via un outil numérique, pour un montant de 293 135 € HT,
- Approuver le plan de financement de l'opération présenté précédemment,
- Solliciter l'aide de la Région à hauteur de 50%, soit 146 567 € au titre du Plan Tourisme « Diversifier l'offre touristique des territoires de montagne en toutes saisons »,
- Solliciter l'aide du Département de la Savoie pour un montant de 74 627 € au titre du contrat départemental - Secteur Avant-Pays Savoyard.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE le projet de mise en place de panneaux d'information dynamique relative à la capacité de stationnement en temps réel sur les principaux parkings situés autour du lac d'Aiguebelette avec un relai d'information via un outil numérique, pour un montant de 293 135 € HT,

APPROUVE le plan de financement de l'opération présenté précédemment,

DECIDE de solliciter l'aide de la Région à hauteur de 50%, soit 146 567 € au titre du Plan Tourisme « Diversifier l'offre touristique des territoires de montagne en toutes saisons »,

DECIDE de solliciter l'aide du Département de la Savoie pour un montant de 74 627 € au titre du contrat départemental - Secteur Avant-Pays Savoyard,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,
Alexandre FAUGE

